

« Parfois, je rentre anéantie de mes visites »

Dominique Vilaine, assistante sociale scolaire à Saint-Ouen en Seine-Saint-Denis et membre de la coordination des travailleurs sociaux pour le droit au logement, témoigne des conséquences, au quotidien du mal-logement sur la santé.

Je travaille à Saint-Ouen, ville qui a la plus grande concentration de logements insalubres, mais aussi d'hôtels meublés (52) de Seine-Saint-Denis. Avant, ces hôtels accueillait des travailleurs migrants et isolés. Aujourd'hui, à cause de la crise du logement, ce sont des familles qui y vivent.

A la maison

Les conditions de logement ont un impact sur la santé de tous, notamment sur le sommeil des petits. Quand des enfants d'âges différents vivent dans une même pièce, les plus jeunes ne peuvent pas dormir avant que les grands ne soient couchés. C'est le même problème lorsqu'ils sont hébergés chez des tiers. Je connais des cas où les enfants partagent leur lit avec trois de leurs frères et sœurs. Ils dorment tête bêche, parfois aussi dans le lit des parents, sans aucune intimité. Autre problème, l'alimentation. Dans les hôtels, on ne trouve pas de frigo, ni de quoi faire cuire les aliments. Donc, ces familles mangent froid ou se nourrissent de sandwiches. Certains enfants, mal nourris, perdent même l'habitude de manger et sautent les repas. Sans compter les problèmes d'hygiène, quand on ne peut pas se laver régulièrement ou même nettoyer et stocker ses vêtements.

Il y a aussi dans la ville un problème de saturnisme, car l'habitat date du XIX^e siècle. Il reste donc de nombreux appartements avec des peintures au plomb, et l'insalubrité y est réelle. Encore récemment, une institutrice est venue me voir car elle avait vu sortir des cafards des vêtements d'un enfant. Un autre, âgé de quatre ans, m'expliquait, lui, qu'il n'y avait qu'une seule toilette à la turque, au rez-de-chaussée de son immeuble, haut de quatre étages. Alors la nuit, il se retient car il a peur. Une autre petite, qui vit dans un hôtel et ne peut pas se laver, va chez une copine de sa mère. Parfois, je rentre anéantie après de pareilles visites. Et je ne parle pas des quelque 5 000 enfants en errance comptabilisés en Seine-Saint-Denis en 2003. Un chiffre qui n'a pu qu'empirer aujourd'hui.

A l'école

Tout cela entraîne rapidement des problèmes psychologiques, en particulier des angoisses chez les enfants. Ils deviennent nerveux, irritables ou au contraire repliés, absents, et ont du mal à se concentrer en classe. À aucun moment, à l'inspection académique, on n'aborde cette question du mal logement. Les syndicats enseignants, eux, commencent à peine à s'en saisir. On parle beaucoup de la violence des jeunes. Mais jamais de celle faite aux jeunes. Or, pour se

construire, il faut un minimum de sécurité ; ces enfants n'en ont aucune. Les adolescents vivent particulièrement mal cette insécurité intérieure car ils ont besoin d'avoir leur monde à eux. Là, c'est impossible, car ces familles vivent dans l'urgence et la peur du lendemain. Il n'y a plus de vie sociale possible. Comment accepter l'invitation d'amis lorsqu'on ne peut pas leur rendre la pareille ? Ces situations génèrent à terme des conflits. Même la famille la plus unie peut voler en éclats. Les frères et sœurs se dispu-

tent, mais aussi les parents. Les enfants assistent à cette implosion, ce qui rajoute à leur stress. Autre conséquence de la suroccupation des petits logements : les gamins, principalement les garçons, n'ont pas d'autre choix que d'être dehors.

Des solutions ?

Heureusement, il y a des liens de solidarité qui se créent. Des écoles primaires ont hébergé des familles à la rue. Pour une mère qui venait d'être expulsée, on a ouvert l'école afin de l'abriter deux,

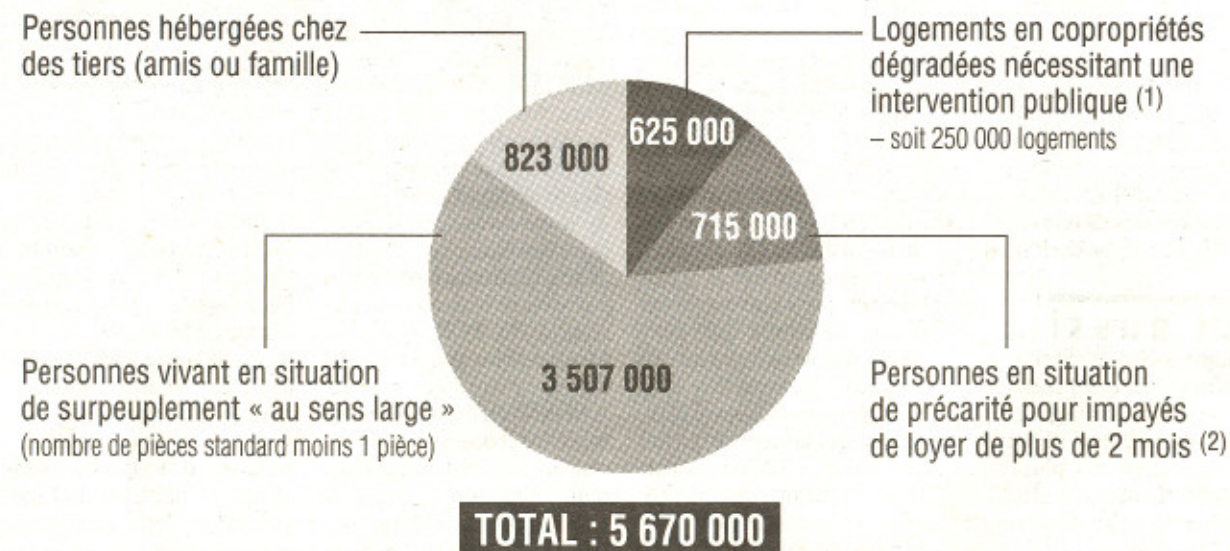
trois nuits. Des établissements se sont débrouillés pour laver les vêtements de certains enfants. De même, lors la dernière expulsion, quelques jours avant le début de la trêve, les enfants des huit familles expulsées ont été accueillis par les animatrices des centres de loisirs. Et des vêtements ont été prêtés par d'autres familles.

Reste que dans ce pays, on procède à des expulsions locatives, même en l'absence des parents. Lorsqu'il n'y a que des enfants à domicile, eh bien, on expulse des enfants.

On leur donne dix minutes, comme les adultes. Alors forcément, ils sont affolés, ne prennent rien, et sont emmenés au commissariat. Au mieux, ce sont les voisins qui les recueillent. Cela fait vingt-cinq ans que je travaille et que je vois ce type de pratiques. Le problème, c'est que les hommes politiques et les syndicats ne traitent pas ces problèmes. Ou alors commentent seulement à le faire, les expulsions touchant aussi désormais des gens des couches moyennes.»

Propos recueillis par C. P.

Personnes en situation de réelle fragilité à court ou moyen terme



(1) Rapport du Sénat n°22, 2003 (estimation). (2) INSEE, Enquête national logement de 2001. Source : 10^e rapport sur le mal-logement en France, rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre, 2005.